



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 31 mai 2024 A 19H00**

Le trente et un mai deux mille vingt quatre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aydius s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 24 mai 2024 et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : Bernard CHOY - Jacques CAZAURANG - Jérôme BOURGUINAT - Samuel VANDAELE - David DOMINIQUE - Joël HONTHAAS - Christine CHATARD

**Absents** : Arnaud BAYE - Florie BELLOCQ - Véronique PICHONNEAU

**Secrétaire de séance** : Christine CHATARD

---

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant, auquel sont retirés les points 4 et 5 suite à l'accord des membres du Conseil Municipal :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2024
2. Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
3. Logements communaux – Lapoumère droite – Programme « Isolation des combles perdus de bâtiments communaux 2024 » - Affaire n°24ISO009
4. Logements communaux – logement du 3, Place du Cap de la Carrère – Programme « Isolation des combles perdus de bâtiments communaux 2024 » - Affaire n°24ISO008
5. Travaux de voirie pour l'année 2024 – demande de subvention auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques

**1 / Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2024**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 26 avril 2024.

**2 / DCM2024-30 : Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations**

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020.

02/05/2024                                    **Sentier d'interprétation et d'observation des vautours - silhouette vautour en acier**

Devis signé avec l'entreprise PIC BOIS, pour un montant de 370 € HT, soit 444 € TTC

31/05/2024                                    **Réhabilitation de la maison Prétou - mise en sécurité avant travaux**

Devis signé avec l'entreprise ETXE BERRI, pour un montant de 6 803,25 € HT, soit 7 483,58 € TTC

*Ce compte-rendu n'appelle pas de vote de la part du Conseil Municipal*

**3 / DCM2024-31 : Logements communaux – Lapoumère droite – Programme « Isolation des combles perdus de bâtiments communaux 2024 » - Affaire n°24ISO009**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Energie 64 de procéder à l'étude des travaux d'isolation des combles du logement Lapoumère droite, situé au 12 rue du Général Loustaunau.

Le Président du Territoire d'Energie 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, confiés à l'entreprise Isola Sud Ouest.

Le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme « Isolation des combles perdus de bâtiments communaux 2024 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus

**CHARGE** le Territoire d'Energie 64 de l'exécution des travaux

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux HT	357,85 €
- TVA	19,68 €
- <b>montant des travaux TTC</b>	<b>377 53 €</b>

Le montant de ces travaux est susceptible de varier à la marge, compte tenue de l'actualisation du prix du marché non connue au moment de la présente délibération.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- part de subvention liée à la récupération des primes CEE	327,60 €
- participation de la Commune sur fonds propres	49,93 €
- participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	0,00 €

**Total** 377,53 €

**ACCEPTTE** la récupération des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) liés aux travaux par le Territoire d'Energie 64

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité

*Adoptée à l'unanimité : 7 voix « pour »*

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de DCM2024-30 à DCM2024-31

Le Maire,

Bernard CHOY



Le secrétaire de séance,

Christine CHATARD